

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

13 OCTOBRE 2011

---

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

—

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN XXIIÈME SESSION, BRUXELLES, OCTOBRE 2011

—

## TABLE DES MATIÈRES

1	Résolution sur l'enseignement qualifiant	3
2	Résolution sur la promotion de la santé	4
3	Résolution sur la participation politique et citoyenne des jeunes	4

Les délégations du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Assemblée Nationale du Québec, réunies au sein du Comité mixte, ont tenu à Bruxelles, les 11 et 13 octobre 2011, leur XXIIème session sous la Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de Monsieur François Gendron, troisième Vice-président de l'Assemblée Nationale du Québec et Président de la Délégation.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle de la Fédération Wallonie -Bruxelles et du Québec. Elles ont ensuite établi le bilan de la coopération entre les deux entités et entendu dans ce cadre l'exposé conjoint de Mesdames Perin, chef du pupitre des relations bilatérales avec l'Amérique du Nord de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et Jarotkova, Directrice des Affaires bilatérales et de la Coopération à la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

Le Comité a, par la suite, abordé les thèmes de l'enseignement qualifiant, de la promotion de la santé ainsi que de la participation politique et citoyenne des jeunes. Aux fins d'éclairer leurs échanges, le comité a pu compter sur la présence de Mmes Descamps, experte au cabinet de la ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Bantuelle, directrice d'Éduca-Santé, coordinatrice du Programme quinquennal de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le comité a également procédé aux auditions des représentants du Parlement jeunesse et de la Fédération des Scouts de Belgique.

Les travaux ont, par ailleurs, été étayés par les visites de l'Athénée royal Jean Rostand de Philippeville, de l'école d'Hôtellerie et de Tourisme de la ville de Liège, de l'asbl Bruxelles ville- région en santé ainsi que de la maison médicale de Jette.

Au terme de ses travaux, le Comité mixte a adopté les résolutions suivantes :

## 1 Résolution sur l'enseignement qualifiant

Considérant que l'éducation et la formation constituent les clés de voûte dont dépendent la croissance de nos sociétés et le bien-être de nos citoyens ;

Considérant qu'un trop grand nombre de jeunes quittent l'école sans diplôme et sont davantage susceptibles de ne pas obtenir d'emploi ;

Considérant que le niveau de qualification de la population est un facteur déterminant de la productivité du travail et donc de la compétitivité ;

Considérant que tous les élèves doivent avoir la possibilité d'acquérir, de faire reconnaître et de valider les compétences nécessaires à leur plein épanouissement dans la société ;

Considérant que l'enseignement technique et professionnel doit permettre aux jeunes d'exercer un métier qualifié en évolution constante qui réponde aux attentes du marché ;

Considérant que cet enseignement doit s'inscrire dans la modernité et coller à l'évolution des technologies ;

Considérant que la formation initiale doit permettre une adéquate répartition des jeunes entre les différentes filières d'enseignement et de formation ;

Considérant que l'enseignement technique et professionnel souffre d'un déficit d'image par rapport à l'enseignement général et qu'il convient de lui redonner sa place d'excellence ;

Le Comité mixte invite les gouvernements respectifs à :

- développer des processus d'orientation qui aident les élèves à définir leur projet d'études personnel, et les informer adéquatement des opportunités et réalités du marché de l'emploi, des métiers porteurs et des qualifications requises ;
- étendre ce processus d'orientation à l'entièreté de la scolarité et de la vie active du travailleur ;
- prendre des mesures en vue d'inscrire les élèves dans une dynamique positive qui valorise les acquis au détriment d'une approche qui sanctionne les échecs ;
- assurer la modernisation des filières qualifiantes et à garantir l'accès à des équipements de pointe ;
- généraliser les stages professionnels et renforcer les collaborations entre les établissements d'enseignement et le monde du travail tant au niveau de l'élaboration des profils de formation qu'à celui de l'organisation de ces stages ;
- encourager la concertation entre les établissements d'enseignement.
- assurer un accès à la profession et aux études

supérieures des jeunes qui fréquentent l'enseignement professionnel et technique ;

- renforcer l'attractivité de l'enseignement professionnel et technique et lui assurer une reconnaissance égale aux formations générales.

## 2 Résolution sur la promotion de la santé

Considérant que la Charte d'Ottawa(1) consacre la promotion de la santé comme un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et ainsi, de l'améliorer ;

Considérant que la Charte de Bangkok(2) confirme l'importance qu'il convient d'accorder à la promotion de la santé dans l'action sur les déterminants de la santé ;

Considérant que les déterminants de la santé constituent l'ensemble des facteurs positifs ou négatifs qui influencent la santé des personnes ;

Considérant que la promotion de la santé est indispensable afin d'atteindre les cibles des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international ;

Considérant que la promotion de la santé est un concept global, positif et social qui implique un engagement participatif et incitatif ;

Considérant que cet engagement implique que les politiques de promotion de la santé doivent reposer sur des politiques publiques saines ;

Considérant que des politiques publiques saines nécessitent de passer au crible toutes les décisions qui touchent une population en fonction de leurs impacts sur la qualité de vie de la population ;

Considérant que cela implique l'utilisation de la connaissance, des données, des recherches et des analyses acquises et développées antérieurement ;

Considérant encore que la promotion de la santé comme concept de santé global ne trouve à se développer que par des actions partenariales, intersectorielles et transversales basée sur la collaboration et la coordination entre le ministère de la santé et les autres ministères mais aussi avec les instituts de recherches, la société civile, les orga-

nisations non gouvernementales et les institutions universitaires et professionnelles ;

Invite les gouvernements respectifs à :

- adopter des politiques et des législations qui protègent la santé, à promouvoir des modes de vie sain et à créer un environnement favorable à la santé en tenant compte, notamment, des différences entre les sexes, des particularités culturelles, de l'âge et des populations précarisées ;
- établir des mécanismes efficaces pour une approche multisectorielle et transversale permettant de traiter efficacement les déterminants sociaux, économiques, culturels, politiques et environnementaux de la santé tout au long de la vie ;
- reconnaître la société civile, les secteurs public et privé et les organisations non gouvernementales comme des acteurs de la promotion de la santé et soutenir leur participation active à cet égard ;
- renforcer les dynamiques communautaires et les logiques bottom up ;
- étudier la possibilité de recourir à des évaluations « a priori » des politiques publiques à l'aulne de leur impact sur la santé ;
- s'appuyer sur l'expérience, les connaissances et les données factuelles dans le développement des politiques de promotion de la santé.

## 3 Résolution sur la participation politique et citoyenne des jeunes

Considérant que la jeunesse représente l'élément d'avenir de la société ;

Considérant que la participation des jeunes ne se résume pas à l'action partisane ou à l'activité électorale mais doit être étendue à divers aspects de l'action citoyenne et inclure notamment la participation à l'ensemble de processus collectifs de délibération, d'action, de décision et de gestion relatifs aux questions qui traversent la société ;

Considérant que favoriser et accueillir la participation citoyenne et politique des jeunes qui ont des idées, de la créativité et qui souhaitent promouvoir l'intérêt général, est un enjeu vital pour le futur ;

Considérant que les structures de jeunesse jouent un rôle incontournable dans la promotion

(1) Première Conférence internationale sur la promotion de la santé : vers une nouvelle santé publique (Ottawa, 1986)

(2) Sixième Conférence internationale sur la promotion de la santé : la promotion de la santé à l'heure de la mondialisation (Bangkok 2005)

d'une démarche démocratique et contribuent au développement des responsabilités et des aptitudes personnelles des jeunes en vue de les aider à devenir des citoyens actifs, responsables et critiques au sein de la société ;

Considérant qu'il est utile de rappeler que la citoyenneté implique des droits et des devoirs ;

Considérant que l'enseignement de la citoyenneté et de la démocratie est nécessaire et que les pouvoirs publics doivent pouvoir offrir à tous une formation spécifique quant aux valeurs et principes démocratiques et à la compréhension de l'univers public au sein duquel les jeunes sont appelés à jouer leur rôle de citoyen ;

Considérant que l'école constitue un lieu privilégié d'éducation dans lequel les engagements citoyens s'apprennent et se vivent ;

Considérant l'importance de la connaissance du passé la construction du futur et de la transmission de la mémoire de certains événements historiques liés aux droits de l'homme et à leur violation, en particulier les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les faits de résistance ou les mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, pour le développement d'une réflexion critique, d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques ;

Considérant que les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la promotion de la participation des jeunes et de leur effet démultiplicateur d'une politique de la jeunesse bien menée ;

Considérant que les enceintes représentatives des jeunes, quelque soit le mode d'expression choisi du plus formel au plus informel, représentent également de formidables lieux d'apprentissage de la citoyenneté et sont autant d'occasions de donner force à l'avis des jeunes ;

Considérant que la difficulté de fidéliser les jeunes dans ce type de participation et prenant en considération les griefs émis par les jeunes quant au manque d'impact de leur travail sur les décisions prises par les élus ;

Le Comité mixte invite les gouvernements respectifs à :

- encourager la créativité des jeunes afin de permettre la mise en place de formes de dialogue participatif dans la société civile ;
- favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique aux niveaux local, régional et national ;

- valoriser et soutenir les lieux d'expression et de participation à tous ces niveaux, ce qui implique l'ouverture d'un dialogue avec les jeunes ainsi que la prise en compte de leur avis, lors de la prise de décision ou de l'élaboration des politiques ;
- reconnaître l'école comme un lieu privilégié d'activités permettant l'apprentissage de la citoyenneté et encourager cet apprentissage selon un modèle transversal ;
- encourager les activités scolaires et parascolaires visant à la transmission de la mémoire de certains événements historiques liés aux droits de l'homme et à leur violation ;
- reconnaître le rôle important des associations et des organisations de jeunesse dans la promotion de la participation des jeunes à la vie de la société ;
- renforcer la visibilité et permettre l'accès du plus grand nombre aux de jeunesse ;
- valoriser le volontariat comme outil de formation à la citoyenneté ;
- informer, soutenir et divertir les jeunes par l'utilisation de moyens de communications les plus proches d'eux et susciter ainsi davantage leur intérêt à devenir des citoyens actifs et utiles à la société.